



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## programmes

Question écrite n° 91496

### Texte de la question

M. Bruno Bourg-Broc souligne l'intérêt et l'importance des propositions de l'Union fédérale des associations françaises d'anciens combattants, victimes de guerre et des jeunesses de l'union fédérale réunie à Paris les 9 et 10 mars 2006 réclamant que figure, enfin, d'une manière explicite dans les manuels scolaires la situation et le vécu des Alsaciens-Mosellans durant le second conflit mondial. Il demande à M. le ministre délégué aux anciens combattants les perspectives de son action ministérielle auprès du ministère de l'éducation nationale pour seconder cette proposition.

### Texte de la réponse

Le ministre délégué aux anciens combattants tient à préciser à l'honorable parlementaire que la direction de la mémoire, du patrimoine et des archives du département ministériel et la direction de l'enseignement scolaire du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, coopèrent déjà depuis plusieurs années afin de promouvoir les actions pédagogiques ayant pour objet la mémoire des conflits contemporains. Il est indispensable en effet d'encourager ces actions qui contribuent à l'éveil de la conscience citoyenne et mettent en exergue la nécessité de sauvegarder les idéaux universels que sont la liberté et la démocratie. S'agissant de l'évocation dans les manuels scolaires de la situation des Alsaciens-Mosellans durant la Seconde Guerre mondiale, il convient de préciser que les programmes nationaux d'enseignement de l'histoire doivent nécessairement établir des choix et qu'ils ne fixent, en tout état de cause, que le cadre général des questions à traiter. Dans cette perspective, les manuels scolaires - que les éditeurs ont entière liberté de concevoir et de rédiger - constituent d'importants auxiliaires pédagogiques, parmi d'autres. Ainsi, plusieurs centres régionaux de documentation pédagogique, dont celui d'Alsace, présentent des dossiers et des exemples de démarches pédagogiques qui permettent de réfléchir sur la situation de l'Alsace-Moselle et de ses habitants au cours de cette douloureuse période de l'histoire. Les professeurs d'histoire, qui ont entière liberté de leurs options pédagogiques dans le cadre des thèmes fixés par les programmes nationaux d'enseignement, ne manquent pas de mettre l'accent sur les hommes et les actions dont la mémoire ne doit pas s'effacer.

### Données clés

**Auteur :** [M. Bruno Bourg-Broc](#)

**Circonscription :** Marne (4<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 91496

**Rubrique :** Enseignement secondaire

**Ministère interrogé :** anciens combattants

**Ministère attributaire :** anciens combattants

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 11 avril 2006, page 3787

**Réponse publiée le** : 20 juin 2006, page 6473